




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20111212-18272-DE-1-1_0
Date de signature : 13/12/11
Date de réception : mardi 13 décembre 2011
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.1344

Séance publique du

12 décembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

### **OBJET** : MARCHÉ DE RENOUVELLEMENT DU POSTE CENTRAL DE RÉGULATION DE TRAFIC D'AIX-EN-PROVENCE-SIGNATURE DU MARCHÉ

Le 12/12/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 6 décembre 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Etaient Présents :**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dahbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danièle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

#### **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Odile BONTHOUX à Mme Catherine SILVESTRE, M. Héliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. Jean CHORRO à M. Stéphane PAOLI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Alexandre GALLESE, M. Robert FOUQUET à M. Maurice CHAZEAU, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Eric CHEVALIER, Mme Reine MERGER à Mme Charlotte BENON, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

#### **Excusés sans pouvoir :**

M. Jacques AGOPIAN, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, M. Hervé GUERRERA, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



06.02

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 12/12/11

-----

**RAPPORTEUR** : M. Maurice CHAZEAU

**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Stéphane PAOLI

**Politique Publique** : AMELIORATION DE LA CIRCULATION ET DE LA MOBILITE  
URBAINE

**OBJET** : MARCHÉ DE RENOUVELLEMENT DU POSTE CENTRAL DE RÉGULATION DE  
TRAFIC D'AIX-EN-PROVENCE-SIGNATURE DU MARCHÉ - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix dispose depuis 1979 d'un Poste Centralisé de Régulation du Trafic (PCRT). En 1994, ce système a été rénové par la société GERTRUDE qui a développé le système central de régulation M.A.G.A.L.I. (Moyens Aixois de Gestion des Automobiles par Localisation Informatique). Il dispose également d'un système de vidéosurveillance du trafic (18 caméras en fonction à ce jour) et du système de supervision des installations de contrôle d'accès au centre ville.

Le projet de marché faisant l'objet de la présente délibération a pour objectif de rénover l'ensemble du PCRT et les systèmes associés, en visant à obtenir un poste moderne, configurable et communiquant dans un nouvel environnement réhabilité.

Le nouveau poste permettra l'exploitation homogène des trois systèmes principaux que sont la régulation de trafic, la vidéosurveillance et le contrôle d'accès du centre-ville.

Ces systèmes présenteront des interfaces avec différents intervenants internes à la Ville (autres Directions) ou externes, permettant l'échange de données pour améliorer l'étendue du domaine d'exploitation du poste central.

Le marché est fractionné en trois tranches :

TRANCHES	Objet	Délai d'exécution
Tranche ferme	- Mise en œuvre opérationnelle du renouvellement du PCRT d'Aix en Provence - Tierce Maintenance Applicative	18 mois maximum à compter de la notification de l'ordre de service jusqu'à la réception complète de l'ouvrage
		60 mois à compter de la réception complète des ouvrages ci-dessus mentionnés
Tranche conditionnelle 1	Mise en œuvre de l'interface SAE	6 mois maximum à compter de la notification de l'ordre de service
Tranche conditionnelle 2	Tierce Maintenance Applicative	60 mois à compter de la fin de la tranche ferme

La durée du marché se confond avec les délais d'exécution des tranches.

La mise en service de ce nouveau poste est prévue pour le **31 décembre 2012 au plus tard**.

Les candidats devaient chiffrer 3 options :

- L'option N°1 : communication en GPRS entre les contrôleurs de feux et le système de régulation de trafic,
- L'option N°2 : Fourniture, installation et mise en œuvre d'un caisson rétro projeté pour le synoptique de la Ville,
- L'option N°3 : Remplacement des contrôleurs de feux.

Les variantes n'étaient pas autorisées.

Les critères retenus pour le jugement des offres étaient :

- **la valeur technique (60 %)**
- **le prix (40 %)**

Au terme de la procédure, les membres de la Commission d'Appel d'Offres réunis en séance le 10 novembre 2011, ont décidé de retenir l'offre de la société SPIE SUD EST arrivée en tête de classement après analyse, pour les prestations et les montants forfaitaires suivants:

<b>Nature des prestations</b>		<b>Montant € HT</b>
Tranche ferme	Mise en œuvre opérationnelle du renouvellement du PC de régulation de trafic d'Aix en Provence Tierce Maintenance Applicative	<b>1 206 195.95</b>
Tranche conditionnelle 1	Mise en œuvre de l'interface SAE	<b>14 510</b>
Tranche conditionnelle 2	Tierce Maintenance Applicative	<b>126 675.20</b>
Option 1	communication en GPRS entre les contrôleurs de feux et le système de régulation de trafic	<b>- 162 803.85</b>
Option 2	Fourniture, installation et mise en œuvre d'un caisson rétro projeté pour le synoptique de la Ville	<b>27 938.50</b>
Option 3	Remplacement des contrôleurs de feux	<b>275 983.98</b>

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer le marché relatif au renouvellement du Poste Central de Régulation de Trafic, avec la société SPIE SUD EST pour les prestations et les montants indiqués ci-dessus.

**2011.1344 - MARCHÉ DE RENOUVELLEMENT DU POSTE CENTRAL DE RÉGULATION  
DE TRAFIC D'AIX-EN-PROVENCE-SIGNATURE DU MARCHÉ**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 48</b>
<b>Présents</b>	<b>: 38</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 48</b>
<b>Pour</b>	<b>: 48</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 décembre 2011  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**